



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 44179

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir de l'avion de transport du futur (ATF). Le 27 septembre dernier, le président de la République, M. Jacques Chirac, s'est dit convaincu « que les industriels européens parviendront à construire ensemble l'avion de transport du futur que plusieurs pays ont exprimé le besoin d'acquiescer ». Il est clair que notre pays doit doter son armée de l'air de ce type de matériel pour pouvoir projeter ses forces sur des théâtres d'opérations extérieures. De plus, la maintenance de l'ATF serait susceptible de fournir du travail aux différents établissements de l'AIA dont celui de la région Auvergne, située à Aulnat, qui assure actuellement le suivi des Transall. Aussi, il lui demande de lui préciser quel est l'état des négociations en cours sur ce dossier entre notamment les industriels et le ministère dont il a la charge.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire 1997-2002, votée au mois de juin 1996 par le Parlement, ne prévoit pas de financement pour le développement de l'avion de transport futur (ATF). La France n'en demeure pas moins attachée au lancement de ce programme. À ce titre, elle figure au nombre des pays européens déjà signataires de la fiche de caractéristiques militaires, nécessaire au lancement des travaux de définition par les industriels intéressés au programme. Dans ce cadre, le Premier ministre vient de confier à M. Pierre Lelong, président de la deuxième chambre de la Cour des comptes, la mission de rechercher les solutions les plus appropriées à la réalisation de ce programme, et en particulier le moyen de formaliser un engagement compatible avec la loi de programmation militaire 1997-2002 et présentant une garantie suffisante pour permettre aux industriels de s'engager dans cette voie. S'agissant des travaux de maintenance de ces futurs appareils, il est encore prématuré, au stade actuel du programme, d'apporter une réponse sur la participation éventuelle des ateliers relevant du service de la maintenance aéronautique de la délégation générale pour l'armement.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44179

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5476

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1187